

PROCÉDURE DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE - VAE

Dispositif Accompagnement VAE

- 1) Pour certains diplômes, le candidat peut être accompagné (s'il le souhaite) dans la constitution de son dossier
- 2) Cet accompagnement consiste à aider le candidat à formaliser ses diverses expériences et à mettre en relation ses compétences avec celles exigées par les objectifs du diplôme postulé
- 3) Cet accompagnement vise à apporter au candidat une méthode d'analyse de son expérience et une manière de la traduire dans des termes qui en facilitent la validation
- 4) Cet accompagnement implique différentes modalités d'aide et de conseil, dont certaines sous forme d'entretien
- 5) L'ensemble de l'accompagnement : entretiens, analyse des pièces produites par le candidat, formalisation du dossier peut s'inscrire dans le cadre d'un congé VAE
- 6) La participation aux frais d'accompagnement est de 900,00 €
- 7) En cas d'abandon de la procédure d'accompagnement, le candidat sera redevable de la somme calculée au prorata du nombre d'heures réellement effectuées. L'objectif est d'accompagner le candidat durant le temps de préparation de son dossier de validation et de favoriser le travail d'écriture du dossier de validation

Je déclare avoir pris connaissance des informations ci-dessus et :

☐ Je demande l'accompagnement de l'Université de Bordeaux

☐ Je ne demande pas l'accompagnement de l'Université de Bordeaux

Le candidat

Nom et prénom

signature